



**Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**  
**de la**  
**Communauté de Communes de la Save au Touch**

**Conseil communautaire du 11 février 2021**

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle de la vie démocratique de la collectivité.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi NOTRe et son décret d'application de 2016 ajoutent une dernière obligation : le rapport, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants doit comporter, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil communautaire. Il est pris acte de ce dernier par une délibération spécifique.

## Table des matières

Table des matières .....	3
1. Introduction.....	4
2. Contexte .....	5
2.1 Le contexte économique et financier.....	5
2.1.1 L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19 .....	5
2.1.2. Zone euro : une crise sanitaire inédite et activité en dents de scie.....	5
2.1.3. France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19.....	5
2.2 La loi de finances 2021 et son impact pour les collectivités locales .....	7
2.2.1. Les mesures fiscales .....	7
2.2.2. Les dotations de l'Etat.....	8
3. La situation financière de la communauté de communes de la Save au Touch fin 2020 .....	9
3.1 La clôture des comptes.....	9
3.2 L'évolution des taux d'épargnes.....	9
3.3 L'évolution des dépenses .....	10
3.4 L'évolution des recettes .....	13
3.5 L'impact du COVID-19 sur les comptes communautaires .....	15
3.6 L'état de la dette .....	16
4. Les orientations budgétaires pour 2021 .....	18
4.1 Les orientations en recettes de fonctionnement.....	18
4.2 Les orientations en dépenses de fonctionnement.....	19
4.2.1. Les charges de gestion courante .....	19
4.2.2. Les charges de personnel .....	20
4.2.3 Les atténuations de produits.....	22
4.2.4 Les autres charges de gestion courante et les charges financières .....	23
4.3 Les orientations budgétaires en investissement.....	23
4.4 Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement .....	24
5. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques. ....	25
5.1 Etat des dernières cessions de terrain .....	25
5.2 Présentation du résultat de fonctionnement 2020.....	25
5.3 Présentation du résultat d'investissement 2020 .....	25
5.4 Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.....	25

# 1. Introduction

Le budget 2021 est le premier réel budget de la mandature. Il vient donc poser les premières bases de l'ambition que la nouvelle gouvernance porte pour la Communauté de Communes.

Cette action, dans la continuité et le respect des actions du mandat précédent, a pour objectif de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine. Pour cela il est important que la communauté de communes amplifie son action, assume l'ensemble de ses compétences et devienne ainsi un véritable outil au service de ses communes membres, du territoire et surtout de ses habitants.

Fort de cette ambition et dans un contexte incertain, le bureau communautaire a jugé nécessaire dès 2020 d'engager des actions fortes en soutien au monde économique, en faveur du développement durable mais aussi de se doter des compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Cette dynamique, au service de tous, prendra toute son ampleur en 2021, ce rapport d'orientation budgétaire le démontre.

## 2. Contexte

### 2.1 Le contexte économique et financier

#### 2.1.1 L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

A la suite de l'apparition du coronavirus en Chine fin 2019, le monde a assisté le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue difficilement, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2<sup>ème</sup> trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale. Le FMI estime ainsi que la crise économique qui frappe l'économie mondiale a fait fondre le PIB mondial de 3.5% en 2020.

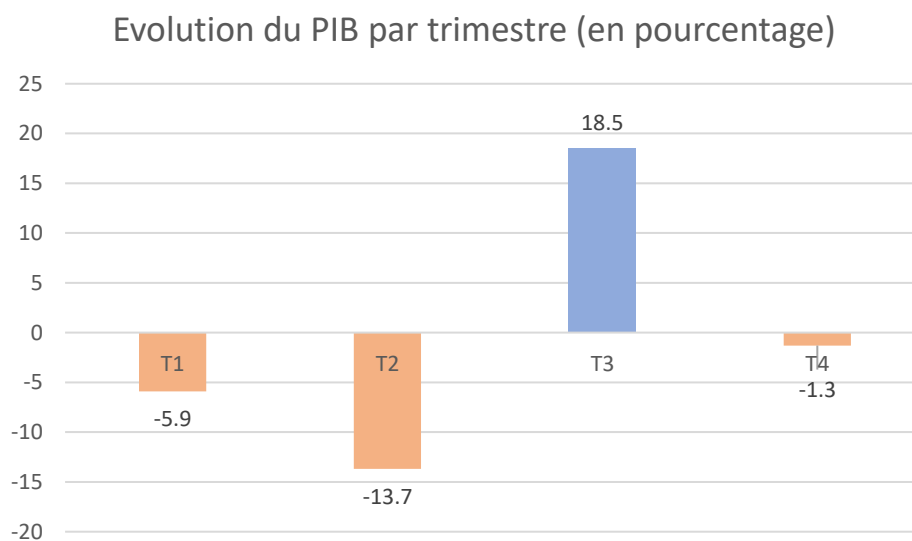
#### 2.1.2. Zone euro : une crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à la crise des sub-primes en 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Mais la 2ème vague de l'épidémie qui a frappé l'Europe a renversé cette tendance. L'activité en zone euro s'est à nouveau contractée au 4ème trimestre. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, le PIB de la zone euro a chuté de -6,8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

#### 2.1.3. France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

La France a été durement touchée par la pandémie en 2020 ce qui a entraîné de fortes perturbations dans l'activité économique. Une première étude rendue par l'INSEE le 29 janvier 2021 estime la chute du PIB français à -8,3% pour 2020.



Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

### *D'importants soutiens économiques financés par emprunt*

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures pour :

- Soutenir les ménages (préservation de l'emploi et la majeure partie de leurs revenus),
- Soutenir les entreprises (renforcement des trésoreries en facilitant les crédits),
- Soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion).

Cette action aura un impact durable sur les finances publiques. En effet, sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une réduction du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.

## 2.2 La loi de finances 2021 et son impact pour les collectivités locales

### 2.2.1. Les mesures fiscales

La loi de finances pour 2021 est désormais entrée en vigueur et comporte de nombreuses mesures concernant les collectivités locales. Elle prévoit un plan de relance économique comprenant notamment la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité locale portant sur les impôts « de production ».

#### *Les actions concernant la fiscalité des entreprises*

À compter de 2021, la part régionale de CVAE – qui représente environ 7,25 milliards d'euros est supprimée et sera remplacée par une fraction de la TVA. **Cette mesure ne concerne pas directement les EPCI car leur part de CVAE n'est pas modifiée.**

Elle prévoit également la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (environ - 1,54 milliard d'euros de TFB et – 1,75 milliard d'euros de CFE). **Cette baisse d'imposition sera prise en charge par l'État.**

Enfin, les valeurs locatives des établissements industriels évolueront comme les locaux professionnels afin d'en ralentir leur évolution.

Afin de soutenir la relance économique, la loi de finances pour 2021 prévoit une disposition permettant aux EPCI d'instituer une exonération facultative supplémentaire de contribution économique territoriale (CFE et/ou CVAE) en cas de création ou extension d'établissement.

**Cependant, l'État ne financera pas cette mesure qui sera donc totalement à la charge des collectivités qui feront le choix de l'appliquer.**

#### *La fiscalité des particuliers*

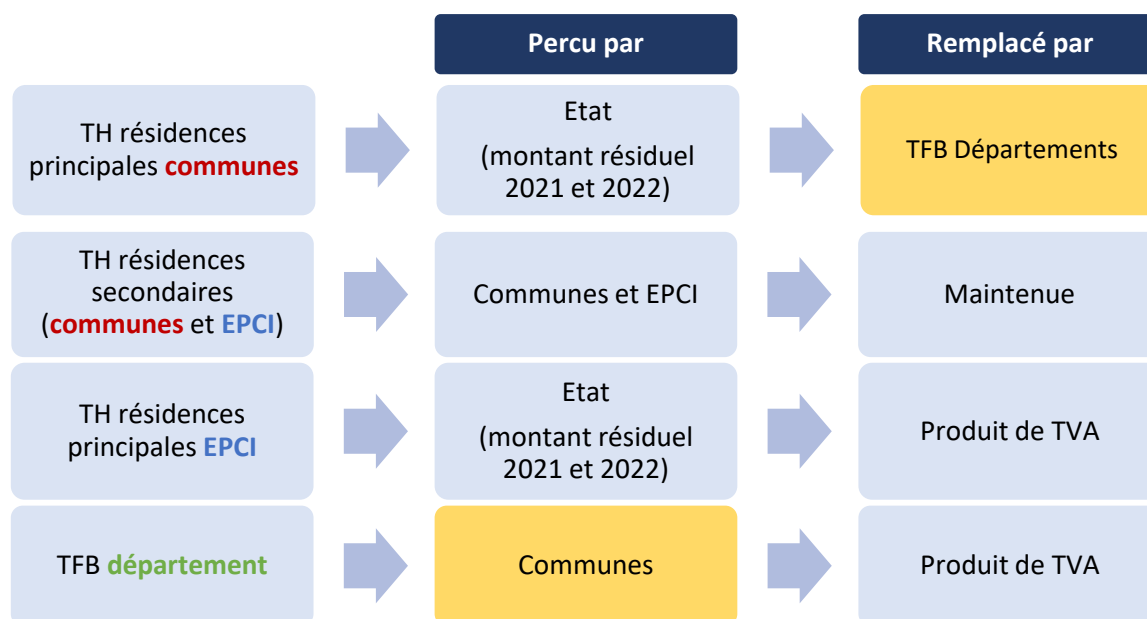
Pour rappel, c'est en 2021 que la grande réforme de la fiscalité locale introduite par la loi de finances 2020 va entrer en vigueur, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales telle que résumée ci-après :

#### LA REFORME FISCALE DE LA LOI DE FINANCES 2020 DU POINT DE VUE DU CONTRIBUABLE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résidence principale (revenus inférieurs au seuil)	Dégrèvement 30%	Dégrèvement 65%	Dégrèvement 100%	Exonération totale		
Résidence principale (revenus supérieurs au seuil)	Imposée	Imposée	Imposée	Exonération 30%	Exonération 65%	Exonération 100%
Résidences secondaires et logements vacants	Imposés	Imposés	Imposés	Imposés	Imposés	Imposés

## LA REFORME FISCALE DE LA LOI DE FINANCES 2020 DU POINT DE VUE DES COLLECTIVITES

La suppression totale de la taxe d'habitation engage une modification générale de la fiscalité locale comme détaillé ci-dessous.



Ainsi le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales perdu par les EPCI est remplacé par le transfert d'une part de la TVA que percevait l'Etat.

Ce transfert change structurellement la nature des recettes de l'EPCI, en effet la taxe d'habitation était une recette progressive et très peu sensible aux aléas économiques à contrario de la TVA dont l'évolution est fortement impactée par la situation économique nationale.

2021 sera une année de neutralisation fiscale, la fraction de TVA perçue par la CCST devra être équivalente au produit de taxe d'habitation perçu sur les résidences principales en 2020, en termes d'impact financier, il n'y aura donc théoriquement que l'absence de revalorisation des bases fiscales sur la taxe d'habitation.

Au regard de cette évolution, la prudence reste de mise dans l'évaluation des recettes même avec des perspectives de reprise de l'activité économique au second semestre 2021.

### 2.2.2. Les dotations de l'Etat

En 2021, la dotation d'intercommunalité augmentera de 30 millions d'euros conformément à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019.

En complément, la clause de sauvegarde des recettes fiscales, par laquelle l'Etat s'engage à compenser les pertes de recettes fiscales ou domaniales liées à la crise via l'octroi d'une dotation compensatrice a été prolongée en 2021, afin que les collectivités soient « assurées sur leurs ressources futures et leur capacité d'autofinancement en 2021 » (article 74 de la loi de finances 2021).



### 3. La situation financière de la communauté de communes de la Save au Touch fin 2020

#### 3.1 La clôture des comptes

Malgré le contexte sanitaire complexe, les comptes de la communauté de communes de la Save au Touch restent sains :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	+ 6 450 657,08 €	- 1 369 789,72 €
Résultat 2020 (sous réserve de l'approbation du compte administratif)	+ 2 464 363,23 €	+ 1 492 969,88 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020	+ 8 915 020,31 €	+ 123 180,16 €

En investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 447 396,89 euros en recettes et à 506 784,24 euros en dépenses. Ces sommes là seront donc à réinscrire dans le budget 2021.

#### 3.2 L'évolution des taux d'épargnes.

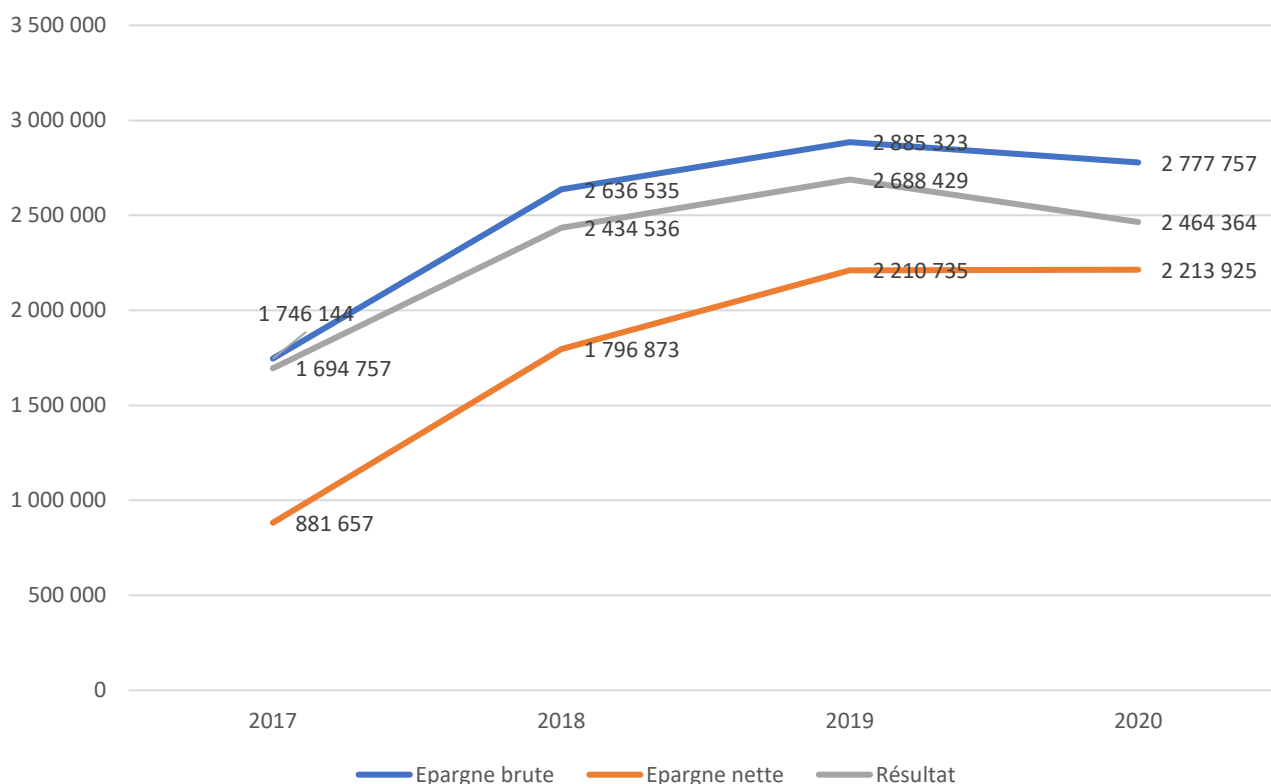
La situation financière d'une collectivité s'évalue au regard de ses taux d'épargnes. Il y a trois épargnes qui sont analysées :

- **L'épargne de gestion** : L'épargne de gestion est composée des recettes de la commune déduction faite des dépenses de la commune hors dette, c'est-à-dire dans le remboursement des intérêts et du capital de la dette. Cela correspond à l'excédent que dégagerait la commune si elle n'avait aucun endettement.
- **L'épargne brute** : L'épargne brute constitue l'excédent budgétaire annuel en fonctionnement. Les intérêts de la dette sont donc soustraits à ce calcul. Cela représente la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
- **L'épargne nette** : L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à sa capacité à financer les investissements nouveaux pour l'année.

Pour la communauté de communes, les épargnes évoluent comme suit

Année	2017	2018	2019	2020e
Epargne brute de gestion courante	1 887 476 €	2 767 687 €	3 000 507 €	2 880 662 €
- Charges d'intérêt	141 332 €	131 152 €	115 184 €	102 905 €
Epargne brute	1 746 144 €	2 636 535 €	2 885 323 €	2 777 757 €
- Capital des emprunts remboursés	864 487 €	839 662 €	674 588 €	563 832 €
Epargne nette	881 657 €	1 796 873 €	2 210 735 €	2 213 925 €

## Evolution des épargnes et du résultat de fonctionnement



On note une très forte augmentation des taux d'épargne de la communauté de communes sur les quatre dernières années. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

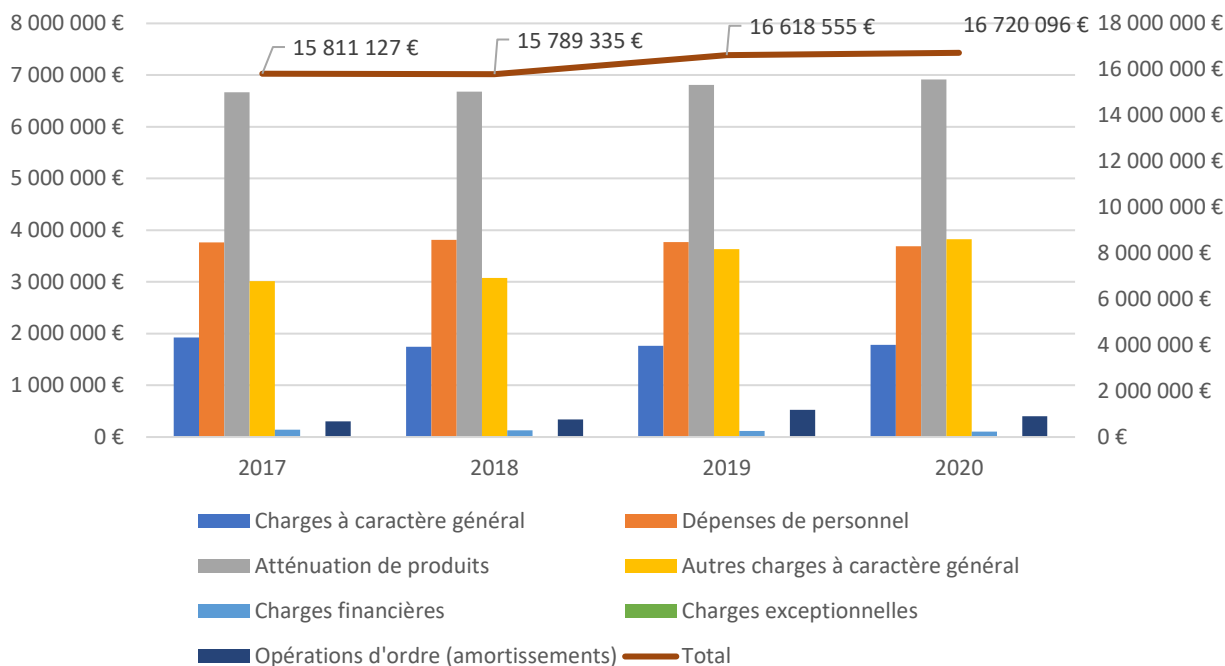
- Une diminution des dépenses notamment en ce qui concerne les charges à caractère général mais aussi les charges de personnel.
- Une augmentation importante des recettes, malgré un tassement en 2020, portée par des recettes fiscales dynamiques.

### 3.3 L'évolution des dépenses

Les dépenses de la communauté de communes de la Save au Touch se répartissent comme suit :

	2017	2018	2019	2020e
Charges à caractère général	1 923 658 €	1 744 073 €	1 763 306 €	1 780 653 €
Dépenses de personnel	3 763 863 €	3 814 519 €	3 770 213 €	3 690 566 €
Atténuation de produits	6 664 863 €	6 678 864 €	6 808 365 €	6 916 418 €
Autres charges à caractère général	3 016 058 €	3 076 547 €	3 632 597 €	3 826 975 €
Charges financières	141 332 €	131 152 €	115 184 €	102 905 €
Charges exceptionnelles	194 €	584 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre (amortissements)	301 159 €	343 596 €	528 890 €	402 579 €
<b>Total</b>	<b>15 811 127 €</b>	<b>15 789 335 €</b>	<b>16 618 555 €</b>	<b>16 720 096 €</b>

## Evolution des dépenses



Une certaine stabilité des dépenses globales est à noter entre 2019 et 2020 mais cette absence d'évolution cache une structuration différente des postes de dépenses : les baisses de dépenses en charges de personnel et en charges financières compensent une hausse des atténuations de produits, principal poste de dépense, qui regroupent essentiellement les versements de l'EPCI aux communes et des autres charges à caractère général.

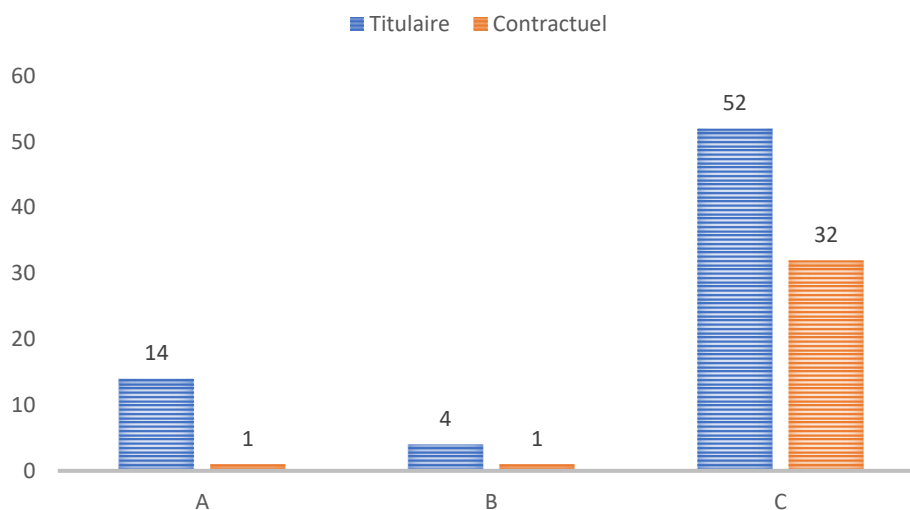
Les autres charges de gestion courantes ont augmenté en 2020 notamment du fait de la participation de la communauté de communes à hauteur de 100 000 euros au fond régional L'OCCAL mis en place pour soutenir les commerçants et artisans pendant la crise économique que nous traversons.

A contrario, la Dotation de Solidarité Communautaire a été augmentée de 252 898 euros à la fin du mandat dernier passant de 2 097 102 euros en 2017 à 2 350 000 euros en 2020. Quant aux charges à caractère général, celles-ci ont diminué de 7% passant de 1 923 658 euros à 1 780 653 euros.

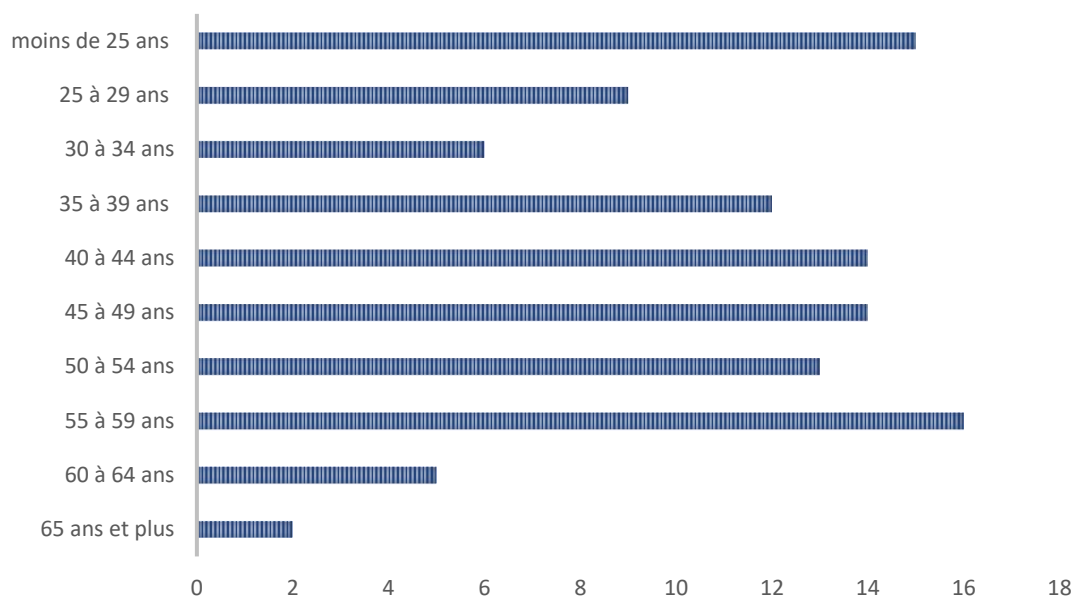
La baisse des dépenses de personnels qui pourrait paraître incohérente au regard des dynamiques naturelles ordinairement constatées sur ce type de chapitre s'explique essentiellement par le non-remplacement d'agents sur le départ par l'équipe précédente (Direction Générale, Service Marchés publics, Direction des Ressources Humaines...). Le choix avait alors été fait de laisser à la gouvernance suivante la possibilité de structurer les équipes et de procéder aux recrutements après les élections de 2020.

Ces premiers recrutements ayant eu lieu en 2020, ils apparaissent dans l'évolution des effectifs détaillées ci-après. La forte présence de contractuels de catégories C est liée aux renforts qu'il a été nécessaires de recruter afin d'assurer la continuité de service pour la collecte des ordures ménagères.

# RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN DÉCEMBRE 2020

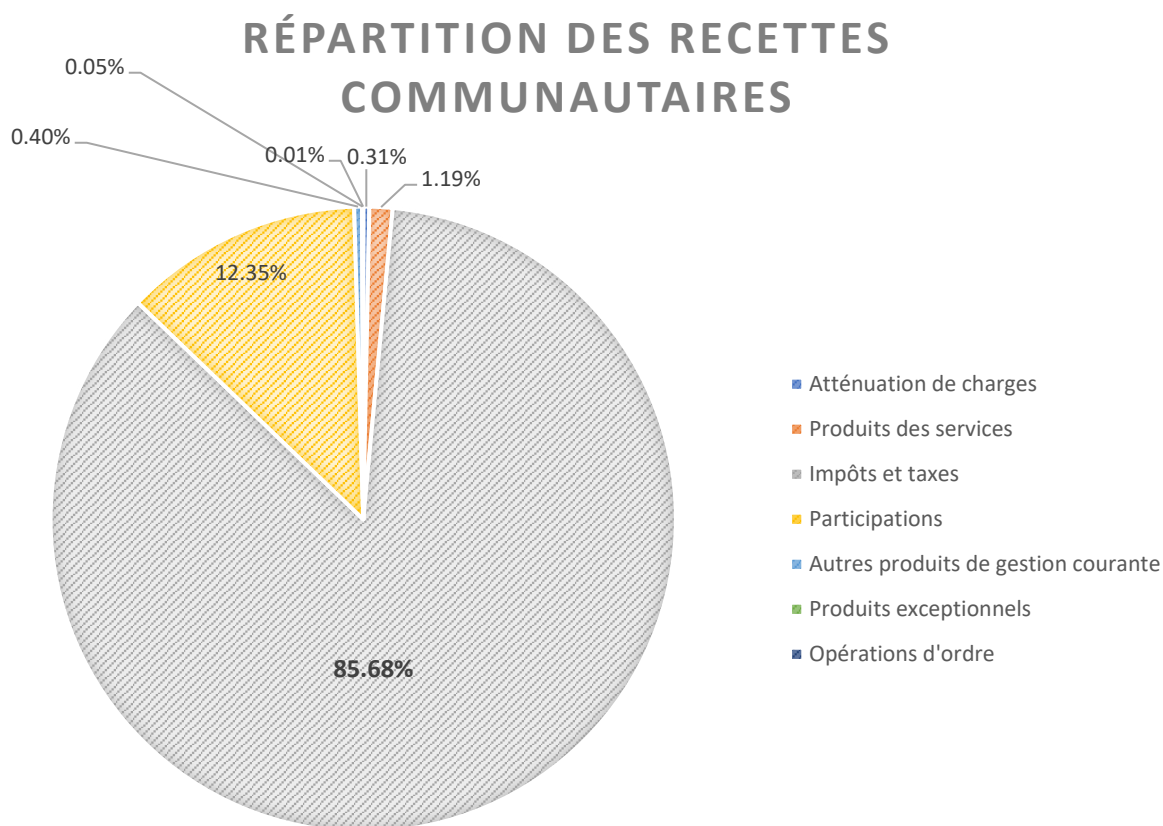


## PYRAMIDE DES ÂGES



### 3.4 L'évolution des recettes

Les recettes communautaires sont essentiellement constituées par les inscriptions au chapitre 73 - impôts et taxes.



Les produits des services regroupent :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes (service ADS (101 500 euros),
- la refacturation de logiciels mutualisés (11 913 euros),
- les régies de recettes des centres sociaux (6 643 euros),
- la refacturation des mises à disposition de personnel au niveau du CCAS de Plaisance (116 289 euros)
- la vente de composteurs (4 250 euros),

Le chapitre Impôts et taxes regroupe lui les revenus liés à la fiscalité, taxe d'habitation, cotisation économique territoriale, Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux - IFER<sup>1</sup>, Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCUM<sup>2</sup>, mais aussi à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'attribution de compensation payées par certaines communes.

Le chapitre Participations regroupe lui les versements perçus par la communauté de la part de l'Etat, à savoir la DGF et les compensations fiscales, mais également de ses partenaires (Caisse d'Allocations Familiales et CITEO).

Les évolutions par chapitre de 2017 à 2020 évoluent de la manière suivante :

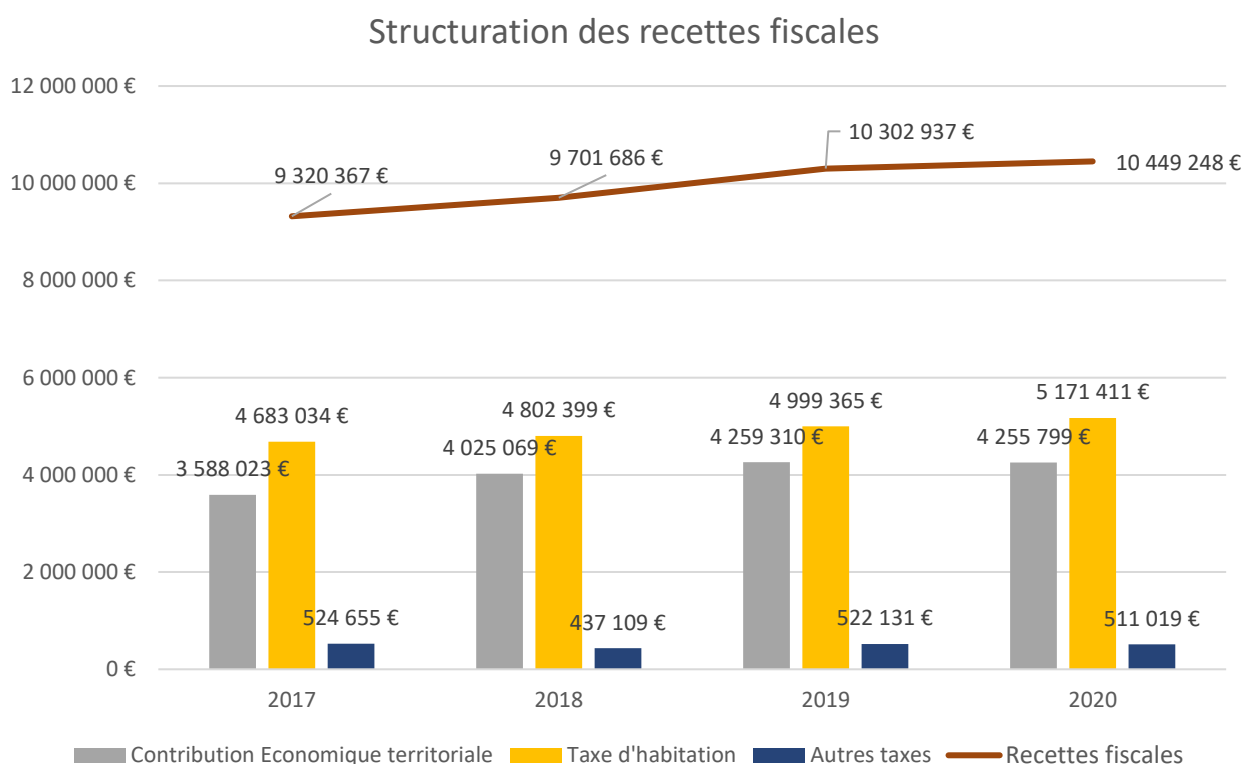
	2017	2018	2019	2020e
Atténuation de charges	46 855 €	57 078 €	78 518 €	60 180 €
Produits des services	437 475 €	460 792 €	309 438 €	228 868 €
Impôts et taxes	14 651 337 €	15 394 815 €	16 276 427 €	16 436 447 €
Participations	2 120 251 €	2 169 005 €	2 310 605 €	2 369 779 €
Autres produits de gestion courante	123 960 €	91 549 €	113 079 €	76 987 €
Produits exceptionnels	18 561 €	19 453 €	214 067 €	10 089 €
Opérations d'ordre	107 445 €	31 179 €	4 850 €	2 110 €
<b>Total</b>	<b>17 505 884 €</b>	<b>18 223 871 €</b>	<b>19 306 984 €</b>	<b>19 184 460 €</b>

Les recettes de la communauté de communes connaissent donc une hausse constante et régulière entre 2017 et 2019. En 2020, nous observons une relative stabilité liée à une faible hausse des revenus de fiscalité à un effondrement des produits des services du fait notamment de la fin de la mutualisation de la direction générale Plaisance du Touch/CCST.

<sup>1</sup> L'IFER impose les éoliennes et hydroliennes, les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme, les centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique, les transformateurs électriques, les stations radioélectriques, les installations gazières et sur les canalisations de transport de gaz naturel, d'autres hydrocarbures et de produits chimiques, le matériel ferroviaire roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs, certains matériels roulant utilisés sur les lignes de transport en commun de voyageurs en Ile-de-France, les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et certains équipements de commutation téléphonique.

<sup>2</sup> La TASCUM est due par les établissements commerciaux permanents dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 460 000 € hors taxes et dont la surface de vente dépasse 3000 m<sup>2</sup> (400 m<sup>2</sup> si le commerce est dans un centre commercial). Le montant de l'impôt est proportionnel à la surface de vente.

L'évolution des principales recettes fiscales, principal moteur des recettes communautaires, se répartit comme suit :



*NB : autres taxes regroupe les recettes communautaires liées aux Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux - IFER et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales - TASCOM*

### 3.5 L'impact du COVID-19 sur les comptes communautaires

La crise du Covid a eu un impact direct sur les services de la CCST et particulièrement sur le service environnement qui a poursuivi l'activité en présentiel durant le 1<sup>er</sup> confinement.

Le coût d'achat de matériel spécifique de lutte anti-Covid est estimé à 56 000 euros (surcoût Suez, masques, gels et bornes, gants, désinfectants, visières, etc...).

La communauté de communes s'est aussi fortement mobilisée pour soutenir son tissu économique fragilisé par la crise économique qu'a induite la pandémie de Covid-19. Ainsi, 100 000 euros ont été versés au fond régional L'OCCAL qui subventionne les petites entreprises, commerces et artisans. En complément, la plateforme « J'achète dans ma ville » a coûté 20 000 euros, à la fois en prestation et charges de personnel, à la Communauté de communes. Cette action s'est traduite par le dégrèvement de CFE approuvé par le conseil communautaire en juillet 2020 au bénéfice des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et du transport aérien, dont le coût pour la CCST est estimé à 35 000 euros.

Enfin, le versement de la prime exceptionnelle dite « prime COVID » pour les agents ayant travaillé pendant le premier confinement représente une somme globale de 37 000 euros.

Il est à noter que ces surcoûts ont en partie été compensés par une économie de carburant lors du 1<sup>er</sup> confinement et l'arrêt de certaines collectes (déchets verts et tri sélectif) de l'ordre de 37 000 euros.

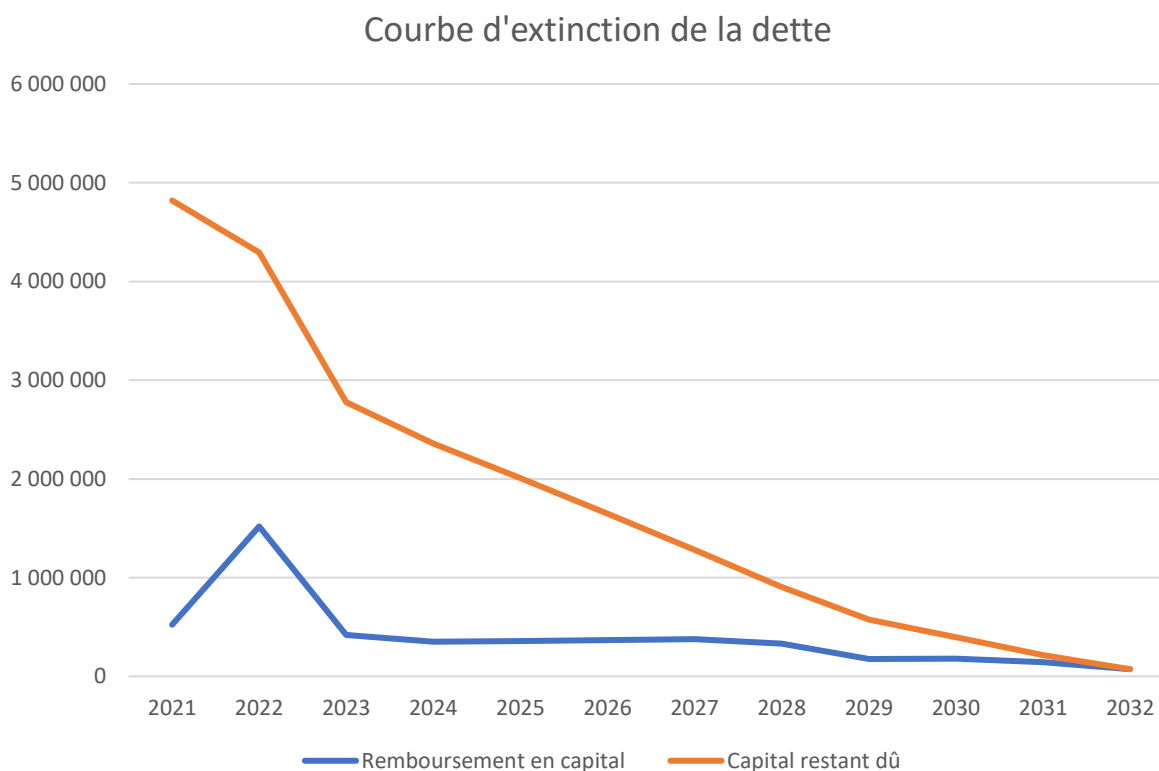
### 3.6 L'état de la dette

La communauté de communes de la Save au Touch est endettée à hauteur de 4 820 357,06 euros répartis comme suit :

Année	Objet	Montant emprunté	Durée de l'emprunt	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 01/01/2021
2007	Voirie 2006	1 000 000.00 €	15	1,59	3.800	147 922.70 €
2008	Pool Routier 2007	800 000.00 €	15	2,36	4.580	173 929.31 €
2008	Siège Social CCST	500 000.00 €	15	2,53	4.580	118 910.94 €
2008	Extension du Garage BOM	96 645.25 €	15	2,92	0.000	19 329.25 €
2013	Voirie, trottoirs, pistes cyclables 2012 et 2013	2 500 000.00 €	15	7,58	3.380	1 447 993.79 €
2015	Travaux de Voirie 2015-2016	500 000.00 €	15	9,92	1.840	348 376.47 €
2016	Emprunt Voirie 2016	1 000 000.00 €	15	11,00	1.000	763 864.77 €
2017	Investissement voirie 2017	1 000 000.00 €	15	11,59	1.340	800 029.83 €
2019	Voirie 2019-2021	1 000 000.00 €	3	1,94	0.310	1 000 000.00 €
<b>Total</b>						<b>4 820 357.06 €</b>



La courbe d'extinction de sa dette, c'est à dire l'évolution de la dette de la collectivité sans signature de nouvel emprunt, est la suivante :



L'indice Klopfler ou indice de solvabilité (ou capacité de désendettement) est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité d'une collectivité. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute – qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette – à celui de l'encours de dette, qui mesure les futurs remboursements.

**Pour la CCST, le ratio de solvabilité s'établit à 1,7 ans, ce qui en fait une excellente durée puisque l'endettement d'une collectivité est considéré comme bon dès lors que le ratio est inférieur à 8.**

Par ailleurs, dans la classification dite « Gissler »<sup>3</sup>, la totalité de l'encours de la CCST se trouve classifiée en 1A c'est-à-dire une dette absolument saine.

<sup>3</sup> La charte de bonne conduite signée entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009 a permis la mise en place d'une classification des produits structurés (classification dite « Gissler ») et la rénovation des annexes budgétaires des collectivités territoriales relatives à la dette. Cela a amélioré de façon significative l'information des élus et des citoyens sur la dette publique locale, notamment sur les risques liés aux emprunts structurés.

## 4. Les orientations budgétaires pour 2021

Malgré une moindre dynamique des recettes, la communauté de communes de la Save au Touch dispose d'une situation financière extrêmement saine même si la crise liée au Coronavirus a impacté une partie de ses recettes.

Conformément aux engagements de la nouvelle gouvernance, le mandat 2020-2026 sera l'occasion pour la communauté de communes de se structurer davantage pour pouvoir intégrer les compétences nécessaires à son fonctionnement, accompagner davantage les communes membres et augmenter la qualité de service public apporté aux citoyens mais aussi de se doter d'une identité forte et reconnue par les citoyens.

En complément 2021 verra une mutualisation plus forte s'opérer avec d'une part l'intégration de la commune de Plaisance du Touch dans le service commun ADS (Autorisations du Droit des Sols) et le choix fait par le bureau communautaire de la structuration effective d'un service planification suite à la prise de compétence PLUI en 2018 qui n'était jusqu'alors pas assumée.

Enfin, c'est en 2021 que commenceront les dépenses nécessaires à la mise en place de la TOEMI<sup>4</sup> et le lancement des premières actions du PLPDMA<sup>5</sup>.

Ces trois dynamiques, importantes pour la communauté, auront un impact dans les inscriptions du budget 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement.

### 4.1 Les orientations en recettes de fonctionnement

Pour la construction de son budget 2021, la communauté de communes estimera prudemment ses recettes notamment au regard des aléas que la crise économique fait peser sur ses recettes fiscales, bien plus soumises à la situation de l'activité économique nationale que les produits fiscaux communaux.

#### **Aucune action sur les taux intercommunaux n'est proposée pour le budget 2021.**

Au regard des dispositions de la loi de finances et de la politique d'accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales, les participations sont projetées en hausse à savoir grâce à des financements de 376 000 euros de l'ADEME et 250 000 euros de la Région Occitanie. Ces subventions s'inscriront en fonctionnement et en investissement en fonction de la nature des dépenses subventionnées.

Les produits des services seront anticipés en augmentation du fait de l'intégration de Plaisance du Touch dans le service commun ADS.

---

<sup>4</sup> Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

<sup>5</sup> Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## 4.2 Les orientations en dépenses de fonctionnement

L'ambition politique se retranscrira dans les dépenses affichées de la communauté de communes.

### 4.2.1. Les charges de gestion courante

Ainsi les charges à caractère général connaîtront une augmentation de l'ordre de 29%.

Cette augmentation particulièrement importante de l'ordre de 740 000 euros entre les budgets 2020 et 2021 s'explique par les coûts de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative qui représentent 583 000 euros à elle seule en fonctionnement (réalisation d'une enquête auprès de tous les foyers et une communication adaptée et continue). Rappelons qu'il s'agit d'une inscription budgétaire en fourchette haute calculée par le bureau d'études.

Cette dépense ne sera nécessaire qu'en 2021, le budget 011 reviendra vers des étiages plus raisonnables en 2022. Comme évoqué précédemment, les dépenses liées à la mise en place de la TEOMI seront subventionnées par l'ADEME et par la Région Occitanie

En complément, d'autres dépenses viendront impacter ce budget mais dans une bien moindre mesure :

- L'actualisation des prix du marché de collecte des ordures ménagères notamment impacté par le coût des mesures imposées par la protection des agents contre la COVID19,
- L'augmentation de la TGAP<sup>6</sup> (5 euros par tonne en 2021 pour une production de déchets incinérés de 11 000 tonnes soit une augmentation de l'ordre 55 000 euros),
- Les premières actions lancées dans le cadre du PLPDMA :
  - De nouvelles actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires sur Lasserre-Pradère et La Salvetat Saint Gilles (40 000 euros),
  - Les premiers engagements financiers liés aux actions engagées pour la réduction des déchets (Cliiink, ...) avec une expérimentation sur les communes de Léguevin et Lévignac,
  - Une prestation de compostage en expérimentation sur Lévignac et sur Plaisance du Touch (60 000 euros, subventionnés à hauteur de 80%),
- La poursuite et l'aboutissement du PCAET (37 000 euros),
- L'agrandissement des locaux actuels par la location de préfabriqués,
- La poursuite des actions de la CCST en soutien aux acteurs économiques (plateforme Click & Collect),
- Les dépenses liées à l'exercice effectif de la compétence planification comme par exemple le RLPI ou une provision pour les dépenses en contentieux d'urbanisme (75 000 euros),
- Une étude sur les mobilités (70 000 euros),
- Une enveloppe d'études est également intégrée pour permettre la construction d'un projet de territoire.

Toutefois les efforts de gestion permettront de minorer la nécessité d'accroissement des crédits sur ce chapitre.

---

<sup>6</sup> Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## 4.2.2. Les charges de personnel

En 2021, des mesures gouvernementales viendront jalonner la gestion des Ressources Humaines :

### **Le temps de travail**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 propose trois mesures principales qui viendront amender les principes liés au temps de travail :

- Fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35h00 dans la fonction publique territoriale, soit 1 607h par an ; les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes pour réfléchir sur cette thématique et fixer sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Harmonisation des autorisations d'absences pour raisons familiales
- Introduction du télétravail comme mode d'organisation du travail

### **La gestion des carrières**

- Poursuite au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération) qui permet la revalorisation des carrières et des grilles indiciaires.
- Introduction de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires territoriaux

### **La rémunération**

- Le relèvement du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (10.25 euros de l'heure, soit 1 554.58 euros brut par mois) qui fait passer la rémunération brute mensuelle minimale de la Fonction Publique Territoriale sous le montant du SMIC et ce malgré la revalorisation PPCR de certains indices de l'échelle C1.
- La suspension du jour de carence pour les agents dont l'arrêt maladie est directement lié à l'épidémie de COVID
- L'extension du RIFSEEP à différents cadres d'emplois et son effet glissement sur 2021
- La revalorisation des frais de déplacement
- L'instauration d'une prime de fin de contrat dite de précarité aux agents contractuel de droit public dont la durée du contrat est inférieure à 1 an.

En complément, les effets induits du GVT (glissement vieillesse technicité) et de l'avancement de carrière produiront à minima 1% de dépenses supplémentaires chaque année.

### **A ces dynamiques sur laquelle la collectivité n'a pas de prises, s'ajoutent les effets de choix de gestion interne :**

- Le plan pluriannuel d'accès à la fonction publique de certains agents contractuels a pu être maintenu, conformément aux engagements pris en Comité Technique. La poursuite de la politique de lutte contre l'emploi précaire permettra au 1<sup>er</sup> février 2021 de stagiairiser deux agents contractuels.
- Le développement de la politique de formation pour le développement des compétences et des parcours de carrière
- La qualité de vie au travail sera également un fort enjeu de ce début de mandat : des actions relatives à l'amélioration des conditions de travail ont d'ores et déjà été initiées (équipements de protection et de bureau)

## L'évolution de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale reste une priorité des élus mais cette année les charges de personnels connaîtront une hausse importante de l'ordre de 7% en inscription budgétaire.

Cette évolution s'explique par les mesures détaillées plus haut mais surtout par la volonté de la nouvelle gouvernance d'engager une démarche permettant de structurer les services de la communauté de communes afin que l'intercommunalité puisse exercer l'ensemble de ses compétences au service des communes et des habitants du territoire.

Le premier volet vise à doter les services des moyens humains nécessaires au fonctionnement de premier niveau de la structure. Il s'agit ici de pourvoir les postes, pour une part laissés vacants en 2020, indispensables au fonctionnement de la collectivité : direction, ressources humaines, service juridique, service informatique, communication...

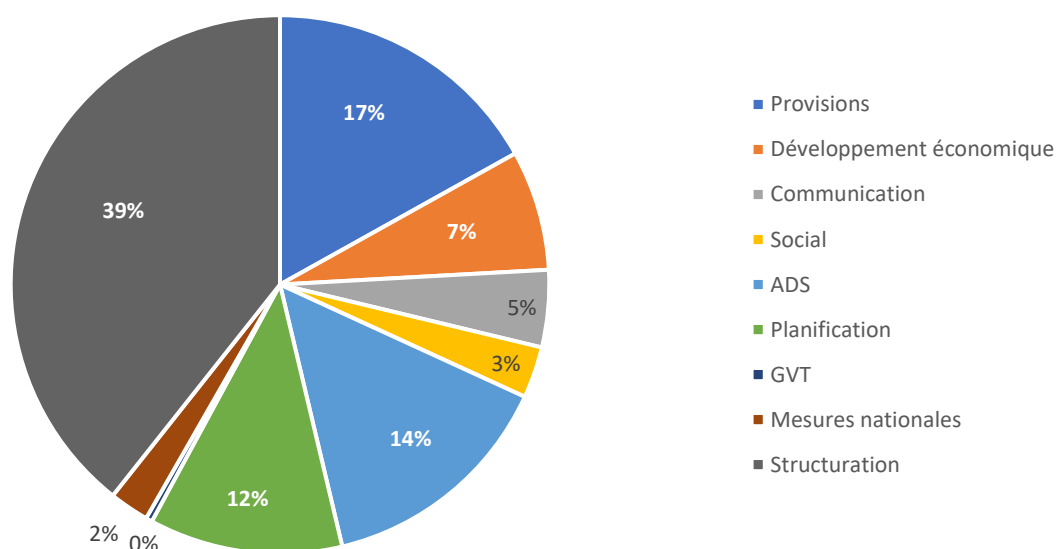
L'autre volet d'action est marqué par la mise en place de services nécessaires soit à la mutualisation des compétences au sein de l'intercommunalité et de ses communes membres, soit au développement de services non assumés jusqu'ici :

- Mise en place d'un service planification, compétence transférée en 2018
- Développement du service ADS suite à l'intégration de Plaisance du Touch dans ce service
- Intégration de compétences en matière de développement économique, notamment en soutien aux entreprises durant la crise économique.

Cette action engagée sera minorée par la réorganisation des services permettra de mettre en évidence les compétences et moyens humains de la collectivité afin de les répartir avec efficacité au service de son bon fonctionnement. Par ailleurs, une partie de ces dépenses seront compensées par la refacturation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la commune de Plaisance du Touch.

Une enveloppe de provision sera ajoutée pour anticiper d'éventuels besoins de renforts liés à la crise sanitaire notamment au service de collecte des ordures ménagères ainsi qu'une provision pour besoins de structuration et de renforts.

### Répartition de l'évolution des charges de personnel



#### 4.2.3 Les atténuations de produits

Les atténuations de produits sont anticipées comme stables autour de 7 000 000 euros. Elles regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes (2 734 000 euros),
- La dotation de solidarité communautaire (2 350 000 euros),
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources (1 831 456 euros),
- Une provision de 100 000 euros pour anticiper des éventuelles possibilités d'allègements fiscaux au niveau du tissu économique du territoire.

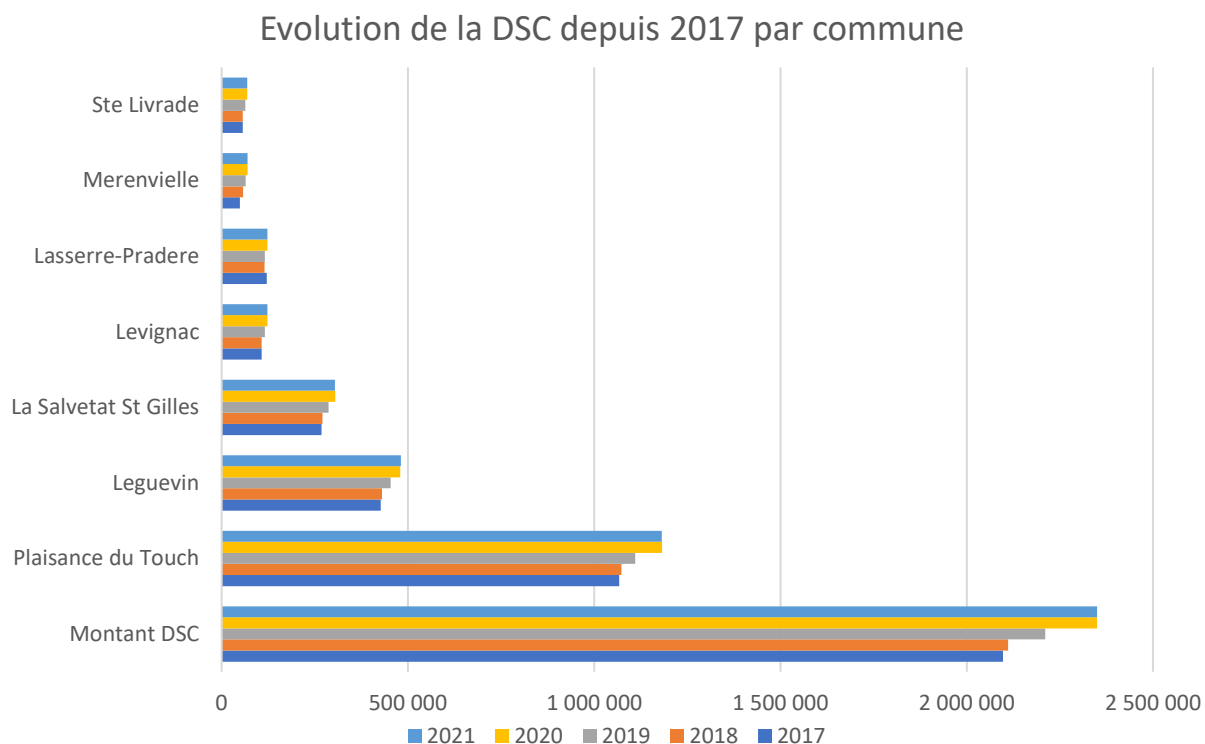
L'enveloppe allouée à la dotation de solidarité communautaire est sanctuarisée en 2021 à 2 350 000 euros et répartie comme suit :

	DSC 2021 par communes	Rappel DSC versée en 2020	Variation 2021/2020 en €	Variation 2021/2020 en %	Répartition de la DSC par commune
Plaisance du Touch	1 181 354.66	1 182 173.50	-818.84	-0.07%	50.27%
Léguevin	481 011.71	479 253.62	1 758.09	0.37%	20.47%
La Salvetat Saint Gilles	304 019.88	304 992.38	-972.50	-0.32%	12.94%
Lévignac	122 738.58	122 836.65	-98.07	-0.08%	5.22%
Lasserre-Pradère	122 502.99	122 708.90	-205.91	-0.17%	5.21%
Mérenvielle	69 348.48	69 582.32	-233.84	-0.34%	0.83%
Sainte-Livrade	69 023.71	68 452.63	571.08	2.95%	2.94%

Pour mémoire, 80% du montant de la DSC a été figé en 2018, le reste de l'enveloppe est ventilé en fonction des critères suivants :

- Population recensement DGF 2020 – 15%
- Potentiel financier 2020 par population DGF – 20%
- Charges de transfert 2020 en € – 5 %
- Part voirie en mètres 2020 – 15%
- Fiscalité des entreprises 2020 – 45%

L'évolution de la répartition de la DSC depuis 2017 est détaillée dans le graphique ci-dessous :



#### 4.2.4 Les autres charges de gestion courante et les charges financières

Si les autres charges de gestion courante sont anticipées comme stables par rapport à 2020, une provision budgétaire de 100 000 euros sera toutefois inscrite pour un éventuel ré-abondement du fonds régional L'OCCAL en 2021.

Les charges financières seront en légère baisse du fait du remboursement de la dette engagé.

#### 4.3 Les orientations budgétaires en investissement

Tout comme en fonctionnement le budget investissement viendra retranscrire les ambitions fortes de la communauté de communes qu'elle entend porter dans ses périmètres de compétences.

La communauté de communes de la Save au Touch investira notamment en faveur de la transition énergétique et la réduction des déchets. Ces dépenses représenteront ainsi plus de 25% répartis :

- Une enveloppe de 650 000 euros pour la réalisation de pistes cyclables,
- Plus de 250 000 euros au titre d'économies d'énergies, d'économies de chauffage, menuiseries à meilleur rendement, bornes et véhicules électriques, etc...,
- Acquisition d'équipements pour la mise en place de la TEOMI à hauteur de 614 000 euros,
- Des crédits à hauteur de 190 000 euros pour le dispositif CLIIINK,
- L'achat d'un composteur/broyeur électromécanique en phase expérimentale pour 50 000 euros.

En outre, la poursuite des travaux de voiries programmés dans le pool routier (600 000 euros en investissement et plus de 300 000 euros en fonctionnement pour l'entretien des voiries).

L'investissement pour l'entretien des ouvrages d'art restera important avec notamment la réparation de pont à Lasserre-Pradère (270 000 euros), l'intervention sur le pont à Lévigac (310 000 euros), l'installation d'une buse en forêt de Bouconne (75 000 euros), la pose d'un garde-corps sur un pont à Sainte-Livrade (10 000 euros) et la 2<sup>ème</sup> tranche du pont du Courbet à Léguevin (125 000 euros).

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est actuellement en cours de refonte. Toutefois, il est acquis que la communauté de communes de la Save au Touch est en déficit de capacité d'accueil et devra investir pour répondre aux nouvelles obligations qui émergeront de ce travail. Ainsi, plus de deux millions d'euros seront provisionnés pour permettre à la communauté de communes de répondre à ces obligations.

D'autres dépenses permettront l'entretien du patrimoine de la collectivité (entretien des centres sociaux, programme de remplacement des bennes à ordures ménagères...) ainsi que les études nécessaires du fait de la prise de compétences planification PLU.

	<b>Prévisions BP 2021</b>
Direction générale/Autres	50 000.00 €
Voirie et ouvrages d'art	2 463 000.00 €
Papi : programme d'actions et prévention des inondations	8 500.00 €
Matériel communautaire	32 750.00 €
Centres sociaux	138 360.00 €
Collecte des ordures ménagères	402 880.00 €
Siège	212 500.00 €
Protection de l'environnement et transition énergétique	974 000.00 €
Aires d'accueil gens du voyage	2 074 000.00 €
Urba-ADS-Planification	98 000.00 €
Mécanique	308 000.00 €
Informatique	133 700.00 €
Ressources humaines	40 000.00 €
Culture/animations	10 000.00 €
	<b>6 945 690.00 €</b>

#### 4.4 Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

Au regard des besoins de financement de la section d'investissement, qui en 2020 a été excédentaire, il sera proposé au Conseil communautaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement (pour mémoire : 8 915 020.31 euros cumulés au 31 décembre 2020) à hauteur de 525 000 euros afin de couvrir les remboursements en capital de la dette.

Le résultat de fonctionnement reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sera donc de 8 390 020,31 euros sous réserves des dernières écritures en traitement à la Trésorerie.



## 5. Le Budget Annexe – Zones d’activités économiques.

Le développement économique est une compétence obligatoire depuis le 01 janvier 2017. En ce qui concerne la communauté de communes, elle dispose de trois zones d’activités clôturées, à savoir :

- sur la Commune de la Salvetat Saint Gilles : Taure
- sur la Commune de Plaisance du Touch : Rivière, Bourgogne.

Sur la zone de La Ménude, le lotissement Charcot est en fin de commercialisation et fait l’objet d’un budget annexe assujéti à la TVA. Ce budget porte l’achèvement des travaux du lotissement Charcot, les travaux de finitions de Ménude 1 et 2 et la vente de dernières parcelles de terre.

Le budget annexe 2021 s’inscrira dans la continuité de celui de 2020.

### 5.1 Etat des dernières cessions de terrain

N° de parcelle	Acheteur	Prix de vente HT	Date acte notarié
BI 151	Sci de la Ménude (Moly Guillaume)	490 248.00	27/12/2019
BK 55	SCCV Kaleidoscope II	414 128.00	18/02/2020
BL 46	Sté Denjean	27 750.00	Dossier en instruction étude notariale
BI 110	Très proche d’une zone d’habitation		

### 5.2 Présentation du résultat de fonctionnement 2020

Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2020 :	+ 463 788.39 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	- 600 754.90 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 :	- 136 966.51 €

### 5.3 Présentation du résultat d’investissement 2020

Résultat d’investissement reporté au 01/01/2020 :	+ 12 705,03 €
Résultat d’investissement 2020 :	- 13 250.84 €
Résultat d’investissement cumulé au 31/12/2020 :	- 545.81 €

### 5.4 Proposition d’affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 :	- 136 966.51 €
- Affectation en réserve d’investissement au 1068 :	0.00 €
= Résultat de fonctionnement reporté au 01/01/2021 :	- 136 966.51 €